

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Séance du 8 février 2024 à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claire MONNIN, maire, sur convocation en date du 2/02/2024.

Nombre de conseillers en exercice : 9 – Quorum : 5

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Absent excusé : JUGUET Yann (procuration à MC Monnin).

Secrétaire de séance : ROLET Jean-Yves.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

ORDRE DU JOUR

1. STEP : devis pour le contrat d'assistance technique
2. Aménagement et sécurisation des cheminements piétons et du carrefour RD72/RD 333 : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre signé le 13/10/2023
3. Aménagement et sécurisation des cheminements piétons et du carrefour RD72/RD 333 : engagement de travaux, plan de financement et sollicitation de d'aide
4. Opposition au transfert de pouvoir de la publicité extérieure – Annule et remplace la délibération n°2023_FEV_1 du 23/02/2023

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**ORDRE DU JOUR****1. STEP : devis pour le contrat d'assistance technique**

Mme le Maire propose de renouveler le contrat d'assistance technique de la STEP avec M. NICOD Jean-Luc pour 2024, le coût s'élève à 1534€ TTC. Accord à l'unanimité.

*Délibération n°2024-FEV-1 télétransmise en sous-préfecture le : 16 février 2024
Publiée sur le site internet de la commune le : 15 février 2024*

2. Aménagement et sécurisation des cheminements piétons et du carrefour RD72 / RD 333 : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre signé le 13/10/2023

Mme le Maire explique que le présent avenant a pour objet de modifier le programme de travaux initial à la demande de la commune, de passer le coût prévisionnel provisoire en coût définitif et d'adapter en conséquence le forfait de rémunération correspondant. Le marché initial était de 7900€ HT, l'avenant n°1 s'élève à 5732€ HT pour un total de 13632€ HT et 16358.40€ TTC. Accord à l'unanimité.

*Délibération n°2024-FEV-2 télétransmise en sous-préfecture le : 16 février 2024
Publiée sur le site internet de la commune le : 15 février 2024*

3. Aménagement et sécurisation des cheminements piétons et du carrefour RD72 / RD 333 : engagement de travaux, plan de financement et sollicitation d'aide

Mme le Maire explique la nécessité de réaliser les travaux d'aménagement et de sécurité au carrefour RD72/RD333 et de cheminements piétons, le coût prévisionnel s'élève à 260000.00€ HT. Ce projet peut bénéficier d'une aide du département au titre de plusieurs fonds. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subventions sollicitées		
Département	Contrat PAC	32272.00€
	Aménagement de sécurité	12399.00€
	OPSA	100000.00€
Auto-financement		115329.00€
TOTAL HT		260000.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 260000.00€ HT,
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Département (et éventuels co-financeurs).

Délibération n°2024-FEV-3 télétransmise en sous-préfecture le : 16 février 2024

Publiée sur le site internet de la commune le : 15 février 2024

4. Opposition au transfert de pouvoir de la publicité extérieure

Mme le Maire explique que la délibération n°2023_FEV_1 concernant l'opposition au transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure a été prise trop tôt, il convient d'annuler et remplacer cette délibération par la même en date du jour. Accord à l'unanimité.

Pour rappel, extrait du compte-rendu sommaire de la séance du 7/02/2023 : « Mme le Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, le pouvoir de police du Maire concernant la gestion de la publicité extérieure sera transféré au Président de l'EPCI sans opposition contraire. Estimant que les élus de la commune ont une meilleure connaissance du territoire, elle propose de s'opposer à ce transfert. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert automatique du pouvoir de police liés à la compétence publicité extérieure. »

Délibération n°2024-FEV-4 télétransmise en sous-préfecture le : 16 février 2024

Publiée sur le site internet de la commune le : 15 février 2024

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS

- **Recensement** : la campagne de recensement est quasi terminée, Mme le Maire remercie Mme Fournier pour le travail accompli et les habitants pour leur implication et le bon accueil réservé à notre agente recenseuse.
- **Commission Communale des Impôts Directs** : la commission se réunira prochainement, elle dispose d'un rôle consultatif en matière d'évaluation des propriétés bâties et non bâties et d'un rôle d'information pour les changements opérés sans déclarations de travaux ou permis de construire.
- **Audit du réseau fibre** : Depuis 2019, le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit dénonce vigoureusement un cadre national de réalisation des raccordements à la fibre optique à l'origine de trop nombreuses dégradations sur le réseau fibre DIOPTIC qu'il a construit.
En 4 ans, malgré de multiples actions pour préserver cette infrastructure publique essentielle pour les habitants et les entreprises, une remise en état s'impose. Certaines dégradations sont évidentes, d'autres sont sans effets immédiats sur les services très haut débit ou ne sont pas visibles, mais mettent à mal la pérennité du réseau dans le temps et doivent être dûment corrigées.
Dans ce cadre, il a été convenu avec l'exploitant Altitude Infra d'un **programme de contrôle et de remise en conformité de la totalité du réseau fibre optique** construit par le Syndicat mixte en service avant septembre 2021, ce qui est le cas à Villeneuve d'Amont. Ce programme sera entièrement pris en charge par l'exploitant Altitude Infra. Le contrôle sera réalisé par des binômes comprenant au moins un technicien expérimenté, salarié d'Altitude Infra. Les auditeurs / contrôleurs seront munis d'un courrier nominatif de mission tamponné par le Syndicat et devront être en mesure de le présenter. En fonction de la taille de la commune, leur passage dans les prochaines semaines prendra de quelques heures à quelques jours.
Leur mission principale est de vérifier toutes les installations sur le domaine public (bâtiments techniques, armoires, boîtiers, câblages aériens et souterrains, etc.).
- **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)** : Le CAUE a organisé le 13/10/2023 une visite guidée de l'exposition des travaux des élèves de l'école d'architecture sur le projet de reconstruction d'une église à Villeneuve d'amont, dans leurs locaux au fort Griffon à Besançon et nous informe que 6 personnes de

Villeneuve ou de villages proches ont participé à cette visite.

L'exposition sur le travail réalisé par les élèves de l'école d'architecture de Lyon peut nous être prêtée pour présentation aux habitants mais elle reste propriété du CAUE. Les éléments de cette exposition peuvent être dupliqués et nous être vendus pour un environ 1200€ si nous souhaitons garder une trace de ce travail dans nos archives.

A ce jour, les élus ne souhaitent ni acheter l'exposition, ni exposer le travail des élèves de l'école d'architecture qui ne correspond pas au projet communal de construction d'une chapelle.

▪ Colis de Noël des aînés : le conseil municipal remercie M. et Mme Cretin de Gamm Vert Pontarlier pour leur geste commercial et la jolie présentation des colis qui ont été très appréciés par nos aînés.

▪ Saint-Antoine : le conseil municipal remercie l'association des parents d'élèves du RPI La Joux d'avoir organisé le repas et l'après-midi jeux pour la Saint-Antoine.

Les élus sont navrés de constater une fois de plus que très peu d'habitants participent aux animations ce qui est fort regrettable pour les associations qui donnent de leur temps et de leur énergie pour animer le village. Ils ont été désagréablement surpris de constater que les parents d'élèves du village et du RPI ne se soient pas mobilisés pour participer alors que la recette était au bénéfice des enfants du RPI.

▪ Ecole inclusive : ouverture des plis de l'appel d'offre le 12/02/2024. Les entreprises retenues pourront débiter le chantier dès que possible.

M. le recteur d'académie a confirmé en réunion ce jour que le projet d'école inclusive est très attendu et espéré. Au vu des effectifs qui continuent de baisser (actuellement seulement 53 enfants sont scolarisés sur notre RPI) l'arrivée des deux classes de l'IME L'Eveil est une grande chance qui permettra de sauver notre RPI et conserver une école au village.

▪ M. JL Godard signale un défaut de visibilité au croisement rue de Villers/rue de la Vierge, il demande à ce que l'on se renseigne sur le prix d'un miroir routier qui pourrait être installé par l'employé du SIVOM du Haut Lison.

▪ M. V. Godard demande s'il est envisageable de désigner un emplacement communal afin que les particuliers puissent y déposer des déchets verts de taille/tonte. Mme le Maire explique que la compétence « ordures ménagères et déchets » est exercée par la CCA800, ces déchets sont à apporter en déchèterie.

▪ Au cimetière aussi on trie les déchets ! Mme le Maire rappelle aux visiteurs du cimetière qu'ils n'ont pas à se débarrasser des plastiques, pots, fleurs artificielles dans le bac à compost, ces déchets doivent être rapportés à domicile.

▪ Prochaine réunion du conseil municipal : 7 mars 2024 et le 21 ou 28 mars pour le vote des budgets primitifs.

La séance est levée à 22h25.

A Villeneuve d'Amont, le 8/02/2024

Jean-Yves ROLET,
Secrétaire de séance

Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont



Publié sur le site internet de la commune le : 15/03/2024 .